



3/4 Les Centres de Santé Municipaux

Il existe en France 1 842¹ centres de santé² qui assurent des soins de premier recours ou spécialisés en ambulatoire. Ces centres sont gérés par des collectivités locales, des structures associatives à but non lucratif ou parfois des établissements de santé. Ils salarient des professionnels médicaux, paramédicaux ou sociaux.

De nombreuses villes³ du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS disposent depuis longtemps d'un ou de plusieurs centres de santé municipal, comme Conflans-Sainte-Honorine, Le Blanc-Mesnil, Montreuil, Saint-Denis ; ou bien soutiennent une association gestionnaire de centres, comme Grenoble ou Grande-Synthe.

Depuis quelques années, on observe une dynamique de création de centres de santé pour répondre à la pénurie de professionnels libéraux. Cette dynamique rencontre les aspirations des jeunes médecins pour l'exercice salarié.

Activités d'un centre de santé : une offre de soins et de prévention, un accompagnement pour l'accès aux droits, la participation aux projets locaux de santé

Les centres de santé dispensent principalement des soins de premier recours. Certains centres de santé consacrent leur activité aux soins dentaires, d'autres aux soins infirmiers ou médicaux, d'autres encore sont polyvalents.

Les centres polyvalents proposent souvent des soins de spécialités. Certains, comme ceux de Saint-

Denis, réalisent des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses.

Les centres de santé sont ouverts la plupart du temps toute l'année et du lundi au samedi matin. Certains sont ouverts le samedi toute la journée.

Beaucoup de centres polyvalents s'investissent dans des programmes de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique. À **Conflans-Sainte-Honorine** par exemple, le centre de santé anime des ateliers d'éducation thérapeutique pour les patients présentant un diabète de type 2 et propose des séances gratuites de vaccination.



Le Centre de santé municipal de Conflans Ste Honorine est ouvert à tous et regroupe un grand nombre de spécialités médicales

De nombreux centres accompagnent les usagers pour l'accès aux droits. À **Saint-Denis**, deux centres municipaux proposent des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ambulatoires.

Certains centres de santé dépendant des collectivités locales participent à l'animation et à la mise en œuvre de projets territoriaux de santé (contrats locaux de santé, ateliers santé ville...)

Depuis 40 ans, la ville de **Grenoble** soutient cinq centres polyvalents installés dans quatre quartiers en zone urbaine sensible gérés par l'Association de gestion des centres de santé. Dans ces centres, 24% des patients sont bénéficiaires de la CMU, et la durée moyenne de consultation est de 23 minutes (avec 30% des

¹ Source : Vignerot E. Les centres de santé, une géographie rétrospective, 2014, FEHAP, téléchargeable www.fehap.fr.

² Cf. définition brochure 1

³ Au moins 23 villes identifiées : Aubagne, Aulnay-sous-Bois, Belfort, Boulogne-Billancourt, Conflans-Sainte-Honorine, Corbeil-Essonnes, CU de Dunkerque, Évry, Fontenay-sous-Bois, Fort-de-France, Grande-Synthe, Grenoble, Le Blanc-Mesnil, Montreuil, Mulhouse, Nice, Orly, Paris, Perpignan, Saint-Denis, Toulouse, Valence, Villeurbanne.

consultations durant plus de 30 minutes). Outre les activités de soins, ces centres assurent un service de garde de proximité intégré dans le dispositif de prise en charge des urgences, des actions d'éducation thérapeutique et de prévention ainsi que le recueil et le traitement de données concernant la population qu'ils reçoivent. Ils participent également au diagnostic local de santé dans le cadre du contrat local de santé. Le budget de fonctionnement annuel est de 5,2 M€ dont presque 850 000€ viennent de la municipalité.

À **Blanc-Mesnil**, deux centres de santé municipaux proposent une large gamme de soins, un plateau d'électroradiologie, des actions de prévention et d'éducation à la santé ainsi qu'un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).



La Mutuelle pour tous à Grande-Synthe. Au 23 juin 2015, 733 personnes ont adhéré à la mutuelle pour tous, mise en place par le Centre de Santé.

Intérêts pour une Ville

Un centre de santé polyvalent présente de nombreux intérêts pour une ville :

- Il constitue le bras armé de sa politique de santé.
- Il permet l'accès aux soins de tous.
- Il assure une bonne qualité des soins grâce à la coordination des professionnels.
- Il permet de développer des actions de promotion de la santé.
- L'implantation d'un centre participe à la dynamisation des territoires, notamment ceux situés en zones sensibles.

De plus, un centre de santé constitue un lieu de formation pour les jeunes soignants. Les centres de santé polyvalents constituent une forme d'exercice très attractive pour les nouvelles générations de soignants. Ceux-ci sont particulièrement intéressés par l'exercice pluriprofessionnel, le salariat, l'approche globale des soins, la réduction des temps administratifs et les activités de prévention et d'éducation thérapeutique.

Du côté des usagers, les centres de santé favorisent l'accès financier (secteur 1, tiers payant et souvent dispense totale d'avance des frais par conventionnement avec les organismes complémentaires). Ils accueillent tous les publics, notamment les bénéficiaires de la couverture maladie universelle et de l'aide médicale d'État. Ils accompagnent également le plus souvent les patients dans l'accès à leurs droits.

Et risques

L'argument du coût de la participation à l'équilibre de la structure est souvent avancé pour renoncer à un projet de centre de santé municipal ou intercommunal. La clé se situe dans le dimensionnement de la structure (voir ci-dessous) et sa gestion. Certaines villes considèrent que les apports pour les habitants justifient un financement particulier de la ville. D'autres configurent leur centre (personnel/activités) de façon à ce que les recettes équilibrent les dépenses. Il s'agit d'un choix politique.

Les récents accords conventionnels avec l'Assurance maladie sur le financement des centres de santé permettront de recueillir des financements supplémentaires sous réserve de mise en place d'un projet de santé et d'organisation répondant à certaines conditions.

Nouveaux centres voient le jour : exemples et recommandations

Face à la baisse de la démographie des professionnels de santé, de plus en plus de communes envisagent la création de centres de santé ou le soutien à des structures gestionnaires, ou encore transforment des structures existantes. À **Valence** par exemple, la Ville a transformé son Espace santé jeunes (service de médecine préventive et de promotion de la santé) en Centre de santé pour les jeunes.



Valence : le Centre santé jeunes

La **Brie Francilienne** a confié la réalisation d'une étude sur les conditions de création d'un centre de santé intercommunal à un prestataire externe. Cherbourg-Octeville a créé un comité de pilotage pour mener à bien son projet. Aujourd'hui, celui-ci a défini le cahier des clauses techniques particulières de l'appel d'offre confiant à un cabinet le diagnostic santé de la ville, la préfiguration du centre de santé et les scénarii possibles pour le centre de santé ainsi que le rétro planning.

La Fédération nationale des centres de santé (FNCS) donne plusieurs recommandations aux collectivités souhaitant s'engager dans ces projets :

- Une volonté politique forte est nécessaire pour mener à bien un projet de centre de santé.
- Il est obligatoire de s'appuyer sur une analyse préalable de l'offre de soins du territoire (cf. brochure 1).
- À partir du diagnostic, il est indispensable de lister les besoins puis de définir les priorités concernant les soins et la prévention pour pouvoir préciser l'investissement initial nécessaire et le coût du fonctionnement.

Autres brochures du dossier « Offre de soins de premier recours »

Brochure 1 : Les enjeux clés sur l'offre de soins de premier recours

Brochure 2 : Accompagner une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Brochure 4 : Les autres leviers des collectivités pour améliorer l'offre de soins de premier recours

- Il importe de bien dimensionner l'offre de soins. C'est-à-dire, d'établir un budget prévisionnel équilibré entre les recettes générées par les actes des soins et les financements hors actes de soins auxquels sont éligibles les centres de santé et les dépenses dont les principales sont liées à la dimension de l'équipe nécessaire pour les soins (personnel administratif, soignant et non soignant). Il faut prévoir un accueil professionnalisé. Concernant les soignants, il est possible de signer des conventions de mise à disposition avec les hôpitaux publics environnants.

- De la même façon, il convient de dimensionner l'offre de prévention en rapprochant les besoins identifiés des financements mobilisables. Il faut déterminer qui seront les préventeurs (pas forcément les médecins dont le taux horaire de rémunération est élevé) et repérer les dispositifs locaux permettant de pérenniser les actions (contrats locaux de santé...).

- Le bon dimensionnement de la structure est essentiel pour que le centre ne soit pas déficitaire.

- Le recrutement des professionnels est facilité par tout ce qui rend le territoire attractif, notamment le maintien des services publics.

- Un projet de santé et un règlement intérieur doivent être élaborés avec les professionnels de santé du futur centre et déposés à l'ARS.

Deux points de vigilance sont soulignés:

- Le temps de gestation d'un centre de santé est long, il importe de ne pas annoncer l'ouverture tant que le projet n'est pas suffisamment avancé.

- Le projet immobilier ne crée pas le centre de santé, il doit être adapté au projet de santé et non l'inverse.



Aides possibles :

La FNCS fournit une trame de pré-projet de santé et de règlement intérieur aux collectivités intéressées. Elle peut apporter une aide gratuite aux projets situés dans les quartiers prioritaires, et elle peut répondre également aux sollicitations d'autres territoires, en privilégiant les projets de centres polyvalents et médicaux.

D'autres réseaux de gestionnaires de centres de santé peuvent également aider les projets : Croix-Rouge française (CRF), Médecins du monde...

Financements :

- pour l'investissement

Lorsque le projet de santé a été validé par l'ARS, les collectivités peuvent obtenir des aides pour l'investissement de la part de certains conseils régionaux et départementaux. L'Assurance maladie peut également aider l'équipement des soignants dans des zones définies par le schéma régional d'organisation des soins. Des aides liées à l'aménagement du territoire ou aux projets de rénovation urbaine de la politique de la ville peuvent aussi être sollicitées.

- pour le fonctionnement

Une part prépondérante du budget de fonctionnement des centres de santé est assurée par le versement au gestionnaire par l'Assurance maladie de la valeur des actes accomplis par les soignants.

Les centres polyvalents peuvent bénéficier de l'option de coordination et des nouveaux modes de rémunération. D'autres aides existent comme le « dispositif Teulade » (prise en charge partielle des cotisations sociales), l'exonération de cotisations sociales dans certaines zones ou des aides fiscales.

Les centres de santé ou leurs gestionnaires peuvent également recevoir pour leurs projets de prévention des aides de l'ARS (Fonds d'intervention régionale - FIR) ou d'autres financements (politique de la ville, aménagement rural, cohésion sociale.....).

Autres structures municipales participant à l'offre de soins de premier recours

Beaucoup d'autres structures participent plus ou moins directement à l'offre de soins de premier recours et peuvent être gérées par des collectivités publiques. Citons par exemple les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), les services de protection maternelle et infantile (PMI), les services de santé scolaire, les services de vaccination, les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Par exemple, la Ville de **Beaumont** soutient financièrement les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). **Nîmes** a facilité la construction d'une maison médicale de garde sur le site de l'hôpital en complémentarité des urgences, d'autant plus importante que l'hôpital se situe en bordure d'un quartier classé en zone urbaine sensible.

Crédits Photos

Page 1 Ville de Conflans Sainte Honorine
Page 2 Centre de Santé de Grande-Synthe
Page 3 Ville de Valence

Septembre 2015

